



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

BONDERITE L-GP 2404 GRAPHITE DISPERSION IN  
SOLVENT ACHESON known as DAG 2404 170.1KG \*RWE

No. FDS : 465194  
V002.0

Révision: 24.02.2014  
Date d'impression: 18.09.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

BONDERITE L-GP 2404 GRAPHITE DISPERSION IN SOLVENT ACHESON known as DAG 2404 170.1KG \*RWE

#### Contient:

Polyoxyalkylène Méthylalkyle

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Agent de séparation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel AG & Co. KGaA

Henkelstr. 67

40191 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797-0

ua-productsafety.de@henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées	Catégorie 1
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: inhalation	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

**Classification (DPD):**

Inflammable

R10 Inflammable.

**Xn - Nocif**

**R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.**

Dangereux pour

l'environnement

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Éléments d'étiquetage (CLP):**

**Pictogramme de danger:**



**Mention d'avertissement:**

Danger

**Mention de danger:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil de prudence:**

**Prévention**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs.

**Conseil de prudence:**

**Intervention**

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique pour l'extinction.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

**Xn - Nocif**



**Phrases R:**

**R10 Inflammable.**

**R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.**

**R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**

**Phrases S:**

**S7 Conserver le récipient bien fermé.**

**S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.**

**Contient:**

Polyoxyalkylène Méthylalkyle

**2.3. Autres dangers**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Substances de base pour préparations:**

Pigment  
Solvant

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Polyoxyalkylène Méthylalkyle 8052-41-3	232-489-3	> 50 %	Danger par aspiration 1 H304 Danger par aspiration 1 H304 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 1 H372
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	202-436-9	1- 5 %	Liquides inflammables 3 H226 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Irritation cutanée 2 H315 Toxicité aiguë 4; inhalation H332
Naphtalene 91-20-3	202-049-5	0,1- 1 %	Cancérogénicité 2 H351 Toxicité aiguë 4; Oral H302 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Polyoxyalkylène Méthylalkyle 8052-41-3	232-489-3	> 50 %	Xn - Nocif; R48/20, R65
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	202-436-9	1 - 5 %	R10 Xn - Nocif; R20 Xi - Irritant; R36/37/38 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Naphtalene 91-20-3	202-049-5	0,1 - 1 %	cancérogène cat. 3; R40 N - Dangereux pour l'environnement; R50/53 Xn - Nocif; R22

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation:**

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Rincer à l'eau courante et au savon.  
En cas de malaise consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre  
Vaporisation d'eau

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un équipement de sécurité.  
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**Indications additionnelles:**

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Informations générales:**

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Retirer les sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Ventiler suffisamment les lieux de travail.
- Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.
- Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
- Température de stockage conseillée 10 à 30 °C.
- Ne pas stocker avec des oxydants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Agent de séparation

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
Suisse

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
GRAPHITE NATUREL, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 7782-42-5				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
GRAPHITE NATUREL, POUSSIÈRES INHALABLES 7782-42-5				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
GRAPHITE NATUREL, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 7782-42-5		2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
GRAPHITE NATUREL, POUSSIÈRES INHALABLES 7782-42-5		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE 95-63-6	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 95-63-6	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 95-63-6	40	200	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/période de travail	SMAK
TRIMÉTHYLBENZÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 95-63-6				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
NAPHTALÈNE 91-20-3	10	50	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
NAPHTALÈNE 91-20-3	10	50	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
NAPHTALÈNE 91-20-3			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide Liquide Noir
Odeur	Doux
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Non disponible
Point initial d'ébullition	157 - 203 °C (314.6 - 397.4 °F)
Point d'éclair	40,5 °C (104.9 °F); Méthode du fournisseur
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	2 mm/hg
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité ( )	5 - 50 cp
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	-70 °C (-94 °F)
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**9.2. Autres informations**

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réaction avec les oxydants puissants.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voie d'exposition: Inhalation

#### Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Naphtalene 91-20-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	500 mg/kg	oral			Jugement d'experts
Naphtalene 91-20-3	LD0	>= 2.000 mg/kg			rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

#### Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Naphtalene 91-20-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	5,1 mg/l	inhalation			Jugement d'experts
Naphtalene 91-20-3	LC50	> 100 ppm		8 h	rat	

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Naphtalene 91-20-3	LD50	> 2.500 mg/kg	dermal		rat	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Naphtalene 91-20-3	légèrement irritant		lapins	

**Lésions oculaires graves/irritation oculair:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Naphtalene 91-20-3	légèrement irritant		lapins	

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Naphtalene 91-20-3	non sensibilisant	aucune donnée	cochon d'Inde	

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Naphtalene 91-20-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Autres effets néfastes:**

Le produit contient des hydrocarbures.

**12.1. Toxicité**

**Écotoxicité:**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	LC50	7,7 mg/l	Fish	192 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	EC50	3,6 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphtalene 91-20-3	LC50	0,11 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphtalene 91-20-3	EC50	2,16 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
1,2,4-triméthylbenzène 95-63-6	3,63					
Naphtalene 91-20-3	3,3				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n- octanol / water), Shake Flask Method)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

## 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

080199

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR	1268
RID	1268
ADNR	1268
IMDG	1268
IATA	1268

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
RID	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
ADNR	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
IMDG	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.
IATA	Petroleum distillates, n.o.s.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADNR	3
IMDG	3
IATA	3

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADNR	III
IMDG	III
IATA	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (D/E)
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (EC)	85,1 %
Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	4,6 %

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

## SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R10 Inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.